

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015**

Date de convocation : 19/03/2015
Date d'affichage : 19/03/2015

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil quinze, le vingt-six mars, à 19 H, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre OZANGE, Maire.

Présents : MM Pierre OZANGE, Didier TORCHÉ, Patrick TOURNAT, Audrey CRUCHET-GIRARD, Mathieu ALBERT, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Michel GERVAIS, Jean-Claude GOUHIER, Yves BLIN, Gilles LEBRAY, David MAINFRAY, Olivier CHEVÉE, Pauline LUBINEAU, Kévin LAMBERT

Excusés : NEANT

Absents : NEANT

Secrétaire : Pauline LUBINEAU

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 présentant un excédent de fonctionnement de 31210.12 € et un excédent d'investissement de 34691.79 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 dressé par le receveur principal présentant un excédent de fonctionnement de 31210.12 € et un excédent d'investissement de 34691.79 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 et l'excédent d'investissement à l'article 001.

VOTE DU BUDGET 2015 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 25 894.00 € et les recettes à 54 371.00 €
- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 46 235.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 présentant un excédent d'investissement de 38125.73 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 dressé par le receveur principal présentant un excédent d'investissement de 38125.73 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – LOTISSEMENT

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement à l'article 001.

VOTE DU BUDGET 2015 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 :

- En section de fonctionnement, la balance s'équilibre à 271 335.00 €
- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 266 605.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 présentant un excédent de fonctionnement de 164 743.13 € et un déficit d'investissement de 37145.80 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 dressé par le receveur principal présentant un excédent de fonctionnement de 164743.13 € et un déficit d'investissement de 37145.80 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 – COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement aux articles 002 et 1068, et le déficit d'investissement à l'article 001.

VOTE DU BUDGET 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 :

- En section de fonctionnement, l'équilibre est de 583 632.00 €

- En section d'investissement, la balance s'équilibre à 146 106.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le budget primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire.

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'augmenter légèrement le taux des taxes communales mais seulement pour la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière bâtie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'augmenter de 1 % les taux des taxes d'habitation et foncière bâtie ; le taux des taxes foncière non bâtie et la cotisation foncière des entreprises reste inchangé, soit :

- Taxe d'habitation 15.96 %
- Taxe foncière bâtie 9.78 %
- Taxe foncière non bâtie 26.19 %
- Cotisation foncière des entreprises 19.35 %

TRAVAUX DE VOIRIE – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'il est nécessaire de lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie « rue des 4 vents » chaussée et trottoirs.

Monsieur le Maire précise que cet appel d'offres sera publié sur le site : www.sarthe-marchespublics.fr

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de voirie « rue des 4 vents » chaussée et trottoirs sur le site : www.sarthe-marchespublics.fr

TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que la commune peut prétendre à des aides financières de la communauté de communes de l'huisme sarthoise (fonds de concours) et du conseil général de la Sarthe (aide à la voirie communale) pour les travaux de voirie « rue des 4 vents ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la communauté de communes de l'huisme sarthoise (fonds de concours) et du conseil général (aide à la voirie communale) pour les travaux de voirie de la « rue des 4 vents ».

MENUISERIES DE LA GARDERIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que la commune peut prétendre à une aide financière de la communauté de communes de l'huisme sarthoise (fonds de concours) pour la réfection des menuiseries de la garderie scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la communauté de communes de l'huisme sarthoise (fonds de concours) pour la réfection des menuiseries de la garderie scolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle qu'à la présente séance le Conseil Municipal a accepté de réaliser des travaux de voirie « rue des 4 vents » chaussée et trottoirs d'un montant de 18500 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite, auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, imputable sur le Programme 122 – action 01, afin de financer les travaux sus-indiqués.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires se rapportant à la présente demande de subvention.

TRAVAUX DE TROTTOIRS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que la commune peut prétendre à une aide financière de l'Etat au titre des amendes de police pour les travaux de trottoirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre des amendes de police pour les travaux de trottoirs.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVERSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'il est possible pour le budget d'assainissement collectif de reverser au budget principal le temps de travail effectué par l'adjoint technique lors de son passage à la lagune soit 2000 € par an en régularisant l'année 2014 soit 4000 € inscrit au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à reverser du budget assainissement collectif au budget principal la somme de 4000 € correspondant aux années 2014 et 2015 pour le temps passé par l'adjoint technique 2ème classe.

Précise que ce crédit de 2000 € sera inscrit tous les ans au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Location de table et chaises* : le conseil municipal décide de louer la table 3 € et la chaise 0.50 €, un transport dépôt / retrait 20 €
- *Socopa* : présentation du dossier de projet d'épandage des boues et plateforme de stockage sur Cormes avec enquête publique de 2 avril au 4 mai 2015, projet de diffusion de tracts dans les boîtes aux lettres, avis du conseil municipal à émettre.